







Commune de BAYET

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 7-01/12/2022

Nombre de Conseillers en exercice : 15 - présents : 12 - votants : 12 + 3 pouvoirs

L'AN DEUX MIL VINGT DEUX, LE 1er DECEMBRE à 20 heures,

le Conseil Municipal de BAYET, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Salle de la Mairie, sous la présidence de Philippe BUSSERON, Maire.

Date de convocation : 24 novembre 2022

Etaient présents : BUSSERON Philippe, DEBOURGES Serge, DUBOCAGE Angélique, HADJI Nadia, HORNBERGER Olivier, LACOMBE Christophe, LAMOUCHE Bruno, LARONDE Véronique, MAY Nathalie, MENAT Marie-Noëlle, POUYET Michel.

Etaient excusés: BIDET Grégory, BORDE Sandrine, MASSON Joffrey,

BIDET Grégory à POUYET Michel Pouvoirs:

> **BORDE Sandrine à BUSSERON Philippe** MASSON Joffrey à DUBOCAGE Angélique

Serge DEBOURGES est élu secrétaire de séance

Délibération n° 7-01/12/2022

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, modifié par l'article 44 de la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Plusieurs agents remplissant les conditions pour changer de grade, Monsieur le Maire propose de créer, à compter du 1er janvier 2023 :

1 poste d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe à temps complet

A compter du 1er mai 2023 :

- 3 postes d'adjoint technique territorial principal de 1ère classe à temps complet
- 2 postes d'adjoint d'animation territorial principal de 1ère classe à temps complet
- 1 poste d'adjoint administratif territorial principal de 1ère classe à temps complet

A compter du 1er septembre 2023 :

- 2 postes d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe à temps complet
- Ces propositions correspondent aux lignes directrices de gestion validées par arrêté du maire du 3 juin 2021.

Les postes laissés libre par ces nominations seront automatiquement supprimés.

Envoyé en préfecture le 05/12/2022

Reçu en préfecture le 05/12/2022

Publié le



ID: 003-210300182-20221201-701122022-DE

Le tableau des effectifs est mis à jour et annexé à la présente délibération.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires.

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE SUIVENT LES SIGNATURES Philippe BUSSERON Maire

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture Et notification ou publication le : 51/2/2022 Le Maire,



